



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

## **AVIS PUBLIC**

**PROJET DE RÈGLEMENT 228-2026  
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET  
CERTAINES DÉLÉGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE ARMAGH ABROGEANT LES  
RÈGLEMENTS 177-2019, 190-2021 ET 214-2024**

---


AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Fadia Bayrakdar, greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 5 mai 2026, le projet de règlement n°228-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Municipalité d'Armagh.

QUE l'adoption du règlement n°228-2026 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations de la Municipalité d'Armagh abrogeant les règlements 177-2019, 190-2021 et 214-2024 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 2 juin 2026 à 19h30 au 7, rue de la Salle.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 5, rue de la Salle à Armagh, durant les heures d'ouverture.

Donné à la Municipalité d'Armagh, le 7 mai 2026.


  
\_\_\_\_\_  
Fadia Bayrakdar  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 7 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 mai 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Fadia Bayrakdar  
Directrice générale et greffière-trésorière